



## Manque de jours pour congés

Par **lechouan**, le **18/06/2017** à **14:59**

Bonjour,

Je suis en vacances pour fermeture de l'entreprise pendant 3 semaines mais j'ai été embauché au mois de février, donc il me manque des jours l'employeur peut il m'imposer des congés sans soldes ou un report du décompte des jours sur l'année suivante.

Merci

Par **Visiteur**, le **18/06/2017** à **15:42**

Bonjour,

Oui, c'est l'un OU l'autre !

Par **P.M.**, le **18/06/2017** à **18:20**

Bonjour,

Il aurait été préférable que l'employeur vous en prévienne à l'avance pour vous permettre d'obtenir une aide de Pôle Emploi si vous étiez indemnisé avant l'embauche et qu'il vous reste des droits...

Bien sûr que si l'employeur ne vous paie pas ces congés au-delà de ceux acquis, il ne va pas vous les décompter de ceux à venir...